CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3550/21 rev. 7

 2 novembre 2021

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES Original: espagnol

PLAN DE TRAVAIL DE LA

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES

POUR LA PÉRIODE 2020-2021

(Approuvé à la réunion de la CAJP du 4 mars 2021)

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. Établissement et membres du bureau 1](#_Toc86825707)

[II. Mandats 1](#_Toc86825708)

[III. Proposition de méthodologie 2](#_Toc86825709)

[1. Préparation d'événements spéciaux en rapport avec les mandats de la CAJP 2](#_Toc86825710)

[2. Suivi des thèmes faisant l’objet de mandats 4](#_Toc86825711)

[3. Négociation des projets de résolution globaux 4](#_Toc86825712)

[IV. Budget pour la période 2020-2021 4](#_Toc86825713)

[V. Recommandations 4](#_Toc86825714)

[VI. Champ d'application 5](#_Toc86825715)

[VII. Plan de travail - Mandats issus de la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la Commission des questions juridiques et politiques pendant la période 2020-2021 7](#_Toc86825716)

[1. AG/RES. 2958 (XLVI-O/20), « RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE »/ 7](#_Toc86825717)

[4. AG/RES. 2959 (L-O/20) « DROIT INTERNATIONAL » 11](#_Toc86825718)

[5. AG/RES. 2961 (L-O/20) « PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE » 15](#_Toc86825719)

[VIII. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l’OEA 23](#_Toc86825720)

[1. Comité juridique interaméricain (CJI) 23](#_Toc86825721)

[2. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) 23](#_Toc86825722)

[3. Cour interaméricaine des droits de l’homme 23](#_Toc86825723)

[4. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA) 23](#_Toc86825724)

[IX. Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques (pour la période 2020-2021) 24](#_Toc86825725)

[X. Mandats des résolutions globales dont le suivi sera assuré par le Conseil permanent 44](#_Toc86825726)

PLAN DE TRAVAIL DE LA

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES

POUR LA PÉRIODE 2020-2021

#

# Établissement et membres du bureau

 Le Conseil permanent a constitué la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) pour la période 2020-2021 lors de sa séance ordinaire du 16 décembre 2020, conformément à l'article 28 du Règlement du Conseil permanent. Conformément aux dispositions dudit article, lors de la séance ordinaire du Conseil permanent du 27 janvier 2021, l’Ambassadeur Josué Fiallo, Représentant permanent de la République dominicaine, a été élu Président de la CAJP pour la même durée.

À la même séance du Conseil permanent, l’Ambassadeur Sidney Collie, Représentant permanent du Commonwealth des Bahamas près l’OEA et la Conseillère Yesica Fonseca, Représentante suppléante du Pérou près l’OEA, ont également été élus pour la période 2020-2021, aux postes de premier Vice-président et de deuxième Vice-présidente de la CAJP, respectivement.

Compte tenu de la cessation de fonctions de Mme Yesica Fonseca en qualité de Représentante suppléante du Pérou près l'OEA et donc de vice-présidente de la CAJP, comme annoncé le 3 juin 2021, la Commission a élu à la vice-présidence de la CAJP l’Ambassadrice Samy Araya Rojas, Représentante suppléante du Costa Rica près l'OEA, lors de sa réunion ordinaire du 1er juillet 2021.

# Mandats

En vertu des articles 17 et 18 du Règlement du Conseil permanent, la CAJP exerce les attributions suivantes :

1. Étudier les sujets liés aux questions juridiques et politiques qui lui sont confiés par le Conseil permanent.
2. Examiner les rapports du Comité juridique interaméricain, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme visés à l’article 91 *f* de la Charte. Par ailleurs, elle soumet au Conseil permanent les rapports de ces organes, assortis d’observations et de recommandations ainsi que les projets de résolution s’y rapportant.

En outre, en vertu de l’article 30 du Règlement du Conseil permanent, à sa séance ordinaire du 16 décembre 2020, le Conseil permanent a adopté la « Répartition des mandats émanés de la Cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale et d’autres sessions antérieures » ([CP/doc.5665/20](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_20/CP43282F04.docx) rev. 2) et a chargé la CAJP de donner suite aux mandats contenus dans les résolutions ci-après durant la période 2020-2021 :

1. AG/RES. 2958 (L-O/20) Renforcement de la démocratie (sauf section v, paragraphe 4)
2. AG/RES. 2959 (L-O/20) Droit international
3. AG/RES. 2961 (L-O/20) Promotion et protection des droits de la personne (sauf section xi, paragraphe 4; section xiv, paragraphe 1; section xv, paragraphe 5; et section xix, paragraphe 5)
4. Observations et recommandations relatives aux rapports annuels suivants des organes, organismes et entités de l’Organisation (Article 91 *f* de la Charte de l’OEA) :

a. Comité juridique interaméricain (CJI)

b. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

c. Cour interaméricaine des droits de l’homme

d. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)

# Proposition de méthodologie

La méthodologie suivante vise à améliorer le travail de la Commission, à utiliser au mieux les ressources allouées et à poursuivre les meilleures pratiques des années précédentes :

## Préparation d'événements spéciaux en rapport avec les mandats de la CAJP

Les événements spéciaux suivants seront programmés au cours de la période 2020-2021 :[[1]](#footnote-1)/

* + 1. Réunion spéciale sur « Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité »
			- 1. Date : 8 avril 2021
		2. Réunion de réflexion collective sur le caractère exceptionnel de l’utilisation de la force dans le contexte interaméricain
			- 1. Date : 22 avril 2021
		3. Réunion spéciale sur des sujets d'actualité en matière de droit international humanitaire, entre autres, l'applicabilité de ce règlement à la question des armes autonomes létales
* Date : 29 avril 2021
	+ 1. Neuvième réunion spéciale de la CAJP sur les bonnes pratiques employées par chaque institution officielle de défense publique dans la région afin de garantir l'accès à la justice pour les populations autochtones en matière de défense des droits de la personne
			- 1. Date : 30 avril 2021
		2. Réunion de réflexion collective sur l'inviolabilité des locaux diplomatiques en tant que principe des relations internationales et son rapport à la notion d'asile diplomatique
			- 1. Date : 30 avril 2021
		3. Réunion spéciale mixte CAJP-CISC sur la question “Résilience démocratique, le rôle de la Charte démocratique interaméricaine et du processus des Sommets”
			- 1. Date : réunion de la CISC du 4 mai 2021
		4. Réunion spéciale pour promouvoir l’étude du droit international privé dans les Amériques
			- 1. Date : 3 juin 2021
		5. Réunion de travail technique pour discuter des mesures qui pourraient renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale.
			- 1. Date : 3 juin 2021
		6. Réunion extraordinaire sur « Hommes et femmes défenseurs des droits de la personne »
			- 1. Date : 10 juin 2021
		7. Réunion destinée à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l’intolérance et la discrimination dans la région
* Date : 17 juin 2021
	+ 1. Cours sur le droit international humanitaire dans le but de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire ainsi que des instruments régionaux connexes, dont les mesures destinées à en assurer une mise en œuvre effective.
			- 1. Date : 24 juin 2021

La présidence demande aux délégations qui souhaiteraient faire des suggestions pour les projets d'ordre du jour de ces événements de les envoyer au secrétariat de la Commission suffisamment à l'avance. La présidence souhaiterait que les éminentes délégations incluent dans leurs propositions des suggestions concernant à la fois les thèmes à aborder lors de chaque manifestation et les experts qu’il conviendrait d’inviter, étant entendu que la CAJP ne sera pas tenue de couvrir les dépenses engagées pour la participation des experts à ces réunions.

Pour aider à faire des économies en matière budgétaire et pour utiliser le temps de façon efficiente, les mesures suivantes sont proposées :

1. Le Secrétariat de la CAJP diffusera les avis correspondants demandant aux délégations d’envoyer leurs suggestions, suffisamment à l’avance, en préparation de chaque réunion extraordinaire.
2. Une fois les suggestions reçues et réunies, le Secrétariat les inclura à un projet d’ordre du jour qui sera diffusé.
3. Les délégations seront invitées à faire progresser les consultations entre elles et avec le soutien du Secrétariat ainsi que du service technique responsable de la question.
4. Une fois les décisions prises, le Secrétariat en informera la Présidence, pour ensuite inclure la question ainsi que l’approbation de la version finale convenue du projet d’ordre du jour en question, à des réunions officielles de la CAJP.
5. Si les délégations n’envoient pas de suggestions, la Présidence rédigera à sa discrétion l’ordre du jour de la session extraordinaire.

En tenant compte des suggestions et des observations reçues, la présidence préparera le projet d'ordre du jour pour chacun de ces événements, qui sera examiné pour approbation par la Commission.

## Suivi des thèmes faisant l’objet de mandats

Le calendrier des réunions précise les sujets à discuter lors de chacune des réunions prévues. Le projet d'ordre du jour de chaque réunion sera préparé par la présidence, qui tiendra compte des suggestions éventuelles des délégations, des ressources disponibles ainsi que d’une utilisation efficiente du temps.

Si nécessaire, la présidence demandera que les différents domaines techniques responsables des sujets présentent, le cas échéant, des informations générales, l'état actuel et/ou les projets futurs concernant les questions à l’ordre du jour de la Commission afin de faciliter leur examen par les délégations.

## Négociation des projets de résolution globaux

1. Examen des questions lors de réunions de la CAJP : interventions des délégués des États membres, de fonctionnaires de l’OEA ou d’experts et d’invités :

a. L’on s’attend à ce que dans le cadre des interventions, les délégations commencent à suggérer la direction que prendront les discussions sur la question (par exemple : sujet épuisé, suivi requis, etc.), en vue de leur pondération dans les projets de résolution.

b. Les conclusions de chaque réunion seront notées après la réunion en question.

1. La Présidence élaborera et diffusera un document qui pourrait servir de contribution à l’élaboration des projets de résolution que présenteront les délégations.
2. Les délégations pourront envoyer à la Présidence des commentaires, des suggestions additionnelles ou des observations relativement au document diffusé.
3. La Présidence mettra les documents ensemble et les diffusera régulièrement.

# Budget pour la période 2020-2021

Le Conseil permanent a adopté la résolution [CP/RES.](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/hist_20/cp43322F03.docx) [1163 (2308)/20)](http://scm.oas.org/doc_public/french/hist_20/cp43322f03.docx) « Approbation de la répartition des ressources par sous-programme pour 2021 conformément à la résolution AG/RES. 2957 (L-O/20), « Programme-budget 2021 de l'Organisation », portant approbation de l’affectation de 99 800 USD (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars) pour financer les réunions de la CAJP qui se tiendront au cours du premier et du deuxième semestre 2021.

# Recommandations

 Afin de faciliter le travail de la Commission au cours de la période 2020-2021, la présidence propose les outils de gestion suivants comme parties intégrantes du plan de travail :

* Plan de travail - Sujets et mandats issus de la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la CAJP
* Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques (pour la période 2020-2021)

# Champ d'application

Le plan de travail et le calendrier des réunions serviront de cadre général pour les travaux de la CAJP pendant la période 2020-2021. Il s'agit d'un document flexible, de sorte que les modifications et les mises à jour nécessaires peuvent être intégrées afin d'accomplir les tâches assignées et d'obtenir des résultats intégraux et optimaux

 La présidence apprécierait les suggestions des États membres et remercie à l'avance les délégations pour leur soutien dans l'exercice des responsabilités confiées à la Commission par l'Assemblée générale et le Conseil permanent.

Ambassadeur Josué Fiallo

Représentant permanent de la République dominicaine

Président de la Commission des questions juridiques et politiques

#  Plan de travail - Mandats issus de la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la Commission des questions juridiques et politiques pendant la période 2020-2021

|  |
| --- |
| AG/RES. 2958 (XLVI-O/20), « RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE »[[2]](#footnote-2)/I. Activités de la Commission des questions juridiques et politiquesDÉCIDE :1. De demander au Conseil permanent, au Secrétariat général et aux autres organes visés à l’article 53 de la Charte de l’Organisation des États Américains de continuer d’œuvrer à l’exécution des mandats pertinents et en vigueur contenus dans des résolutions précédentes de l’Assemblée générale attribuées à la Commission des questions juridiques et politiques, sauf indication contraire dans une résolution déterminée.2. D’exhorter les États membres à continuer de contribuer à l’atteinte des objectifs établis dans ces résolutions au moyen de la mise en place et de la mise en œuvre d’activités, de la soumission de rapports, de l’échange d’information, de l’adoption de mesures et de politiques, ainsi que d’activités de coopération, d’appui et d’entraide, et de charger également le Secrétariat général d’offrir le concours requis à ces fins. |
| **Sections du chapitre I** | **Mandats (paragraphes du dispositif)** |
| 1. Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques
 |  |
| 1. Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques face à la COVID-19
 | 3. D’exhorter les institutions de cadastre et d’enregistrement des États membres à participer à la formulation d’initiatives qui répondent aux objectifs énoncés dans la présente résolution, par l’échange de données d’expériences afin de renforcer la gestion du cadastre et du registre foncier face à la COVID-19, en confiant au Département pour l’efficacité dans la gestion publique la réalisation de l’enquête bisannuelle sur le cadastre et le registre foncier, et à faire rapport sur les résultats de celle-ci à la Commission des questions juridiques et politiques. |
| 1. Droits de l’enfant et de l’adolescent
 |  |
| 1. Réunion des ministres de la justice des Amériques
 |  |
| 1. Suivi de la Charte démocratique interaméricaine
 | 4. Conseil permanent5. De demander à la CAJP de collaborer avec la CISC pour aider à organiser, en coordination avec le Secrétariat aux Sommets, une réunion mixte spéciale au cours du premier trimestre 2021 sur le thème « La résilience démocratique, le rôle de la Charte démocratique interaméricaine et le processus des Sommets », dans le but de partager des recommandations éventuelles, à des fins d’examen, avec le Groupe d’évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC) avant le Neuvième Sommet des Amériques. |
| 1. Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption
 | 8. De demander que le MESICIC continue de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences et en fonction des ressources inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation et d’autres ressources, les mandats qui lui sont confiés dans l’Engagement de Lima : « La gouvernance démocratique face à la corruption », adopté lors du Huitième Sommet des Amériques tenu en avril 2018 à Lima (Pérou), et présente au Conseil permanent, par l’intermédiaire de la présidence du Comité d’experts, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces mandats, avant la tenue de la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. Commission internationale contre l’impunité à El Salvador (CICIES)
 |  |
| 1. Gouvernement numérique, ouvert et transparent
 |  |
| 1. Renforcement des activités du Programme interaméricain de formation des facilitateurs judiciaires
 |  |
| 1. Coopération technique et missions d’observation des élections
 |  |
| 1. Accès à l'information et protection des données personnelles
 | AG/RES. 2905 (XLVII-O/17), « Renforcement de la démocratie », section ix., paragraphe 2 du dispositif 2. De demander aux États membres de présenter chaque année volontairement, dans le cadre de la CAJP, leurs avancées et de partager leurs pratiques optimales dans la mise en œuvre du Programme interaméricain sur l’accès à l’information |

II. SUIVI ET RAPPORTS

DÉCIDE :

1. De demander au Secrétariat général, par l’intermédiaire des services responsables du suivi et de l’exécution des activités en lien avec l’objet de la présente résolution, de présenter en temps opportun le plan des activités qui auront lieu durant la période 2020-2021 aux fins de consultation ou de supervision adéquate par les États membres.

2. De demander au Conseil permanent de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, et d’établir que la mise en œuvre des activités qui y sont prévues dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources.

|  |
| --- |
| AG/RES. 2959 (L-O/20) « DROIT INTERNATIONAL »I. Activités de la Commission des questions juridiques et politiquesDÉCIDE : 1. De demander au Conseil permanent, au Secrétariat général et aux autres organes visés à l’article 53 de la Charte de l’Organisation des États Américains de continuer d’œuvrer à l’exécution des mandats pertinents et en vigueur contenus dans des résolutions précédentes de l’Assemblée générale attribuées à la Commission des questions juridiques et politiques, sauf indication contraire dans une résolution déterminée. 2. D’exhorter les États membres à continuer de contribuer à l’atteinte des objectifs établis dans ces résolutions et de charger le Secrétariat général d’offrir le concours requis à ces fins. |
| **Sections du chapitre I** | **Mandats (paragraphes du dispositif)** |
| 1. Programme interaméricain de développement du droit international
 | 1. D’exprimer sa reconnaissance au Département du droit international pour son travail en matière de promotion, d’étude et de diffusion des outils juridiques et de lui demander de continuer à mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Programme interaméricain de développement du droit international et d’en faire rapport à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) tous les deux ans.3. De demander au Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire à Washington, D.C., à une date à déterminer en temps utile, afin de promouvoir l’étude du droit international privé dans les Amériques, avec la participation éventuelle d’organisations se consacrant à cette question, lesquelles seront invitées par consensus entre les États membres.5. De charger la CAJP de tenir une réunion avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale pour réfléchir collectivement aux principes de droit international sur lesquels repose le système interaméricain, en tant que cadre normatif qui régit le travail de l’OEA et les relations entre les États membres, et de charger le Département du droit international d’élaborer ensuite un rapport sur ses principales conclusions, qui sera présenté au Comité juridique interaméricain (CJI).6. De charger la CAJP de réaliser, avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale, une réunion qui sera consacrée à une réflexion collective sur le renforcement du régime de responsabilités dans l’utilisation des technologies de l’information et des communications (TIC) et de charger le Département du droit international d’élaborer par la suite un rapport énonçant ses principaux résultats aux fins de présentation au CJI.7. De charger la CAJP de réaliser avant la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale une réunion qui sera consacrée à l’examen collectif du caractère exceptionnel du recours à la force dans le contexte interaméricain et de charger le Département du droit international d’élaborer par la suite un rapport énonçant ses principaux résultats aux fins de présentation au CJI.8. De charger la CAJP de réaliser avant la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale une réunion qui sera consacrée à l’examen collectif de l’inviolabilité des sièges diplomatiques en tant que principe des relations interaméricaines et de son rapport avec la notion d’asile diplomatique, et de charger le Département du droit international d’élaborer par la suite un rapport énonçant ses principaux résultats aux fins de présentation au CJI.  |
| 1. Comité juridique interaméricain
 | 9. De demander au CJI d’analyser le cadre juridique interaméricain dont la mise en œuvre pourrait, en plus des législations internes, renforcer la résilience sociale et économique de nos pays dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences, afin de pouvoir disposer de ses réflexions, dans l’idéal avant la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale en 2021. |
| 1. Promotion et respect du droit international humanitaire
 | 8. D’exprimer sa satisfaction quant à la coopération entre l’OEA et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le domaine de la promotion du respect du droit international humanitaire et des principes qui le régissent, de prier instamment le Secrétariat général de continuer à raffermir cette coopération, et de charger le Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire au cours du premier semestre de 2021, qui sera consacrée aux questions d’actualité en matière de droit international humanitaire entre autres, l’applicabilité desdites règles à la question des armes autonomes létales. 9. De demander au Secrétariat général d’organiser un cours par le truchement du Département du droit international, en coordination avec le CICR et dans le cadre de la CAJP, lequel s’adressera aux États membres, aux fonctionnaires de l’Organisation et au grand public afin de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire et des instruments régionaux connexes, y compris les mesures nécessaires à leur application effective. |

II. SUIVI ET RAPPORTS

DÉCIDE :

1. De demander au Secrétariat général, par l’intermédiaire des services responsables du suivi et de l’exécution des activités en lien avec l’objet de la présente résolution, de présenter en temps opportun le plan des activités qui auront lieu durant la période 2020-2021 aux fins de consultation ou de supervision adéquate par les États membres.

2. De demander au Conseil permanent de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, et d’établir que la mise en œuvre des activités qui y sont prévues dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources.

|  |
| --- |
| AG/RES. 2930 (XLIX-O/19) « Droit international » |
| 1. Promotion de la Cour pénale internationale
 | **Paragraphe 5**: D’exprimer sa satisfaction pour la coopération entre l’OEA et la Cour pénale internationale en matière de droit pénal international, d’inviter instamment le Secrétariat général à continuer de renforcer cette coopération dans le domaine de ses compétences et de demander au Conseil permanent de tenir, au cours du second semestre 2020, une réunion technique de travail qui devra inclure l’organisation d’un dialogue de haut niveau entre les représentants permanents de tous les États membres et porter sur des mesures propres à renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale. D’arrêter que la Cour pénale internationale, des organisations et des institutions internationales et la société civile seront invitées à coopérer et à participer à cette réunion de travail. |

|  |
| --- |
| AG/RES. 2961 (L-O/20) « PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE »[[3]](#footnote-3)/ |
| **Section** | **Mandat (paragraphes du dispositif)** |
| 1. Protection des droits de la personne dans le contexte de la COVID-19
 |  |
| 1. Parité hommes-femmes dans la composition de la Cour interaméricaine des droits de l’homme
 |  |
| 1. L'éradication de l'apatridie dans les Amériques
 |  |
| 1. Enregistrement universel de l’état civil et droit à l’identité
 |  |
| 1. Défenseurs des droits de la personne
 |  |
| 1. Droits de l’enfant et de l’adolescent
 | 5. De demander au Secrétariat général, en consultation avec les États membres et en collaboration avec l’Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence (IIN) et d’autres organes compétents de l’OEA, de réaliser un diagnostic continental en matière de prévention, d’élimination et de répression des mauvais traitements et de toute forme de violence contre les enfants et les adolescents, entre autres aspects, qui permette d’examiner la nécessité et l’importance d’élaborer un instrument interaméricain spécifique en la matière en utilisant les ressources existantes. Ce diagnostic sera porté à la connaissance de l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, par l’intermédiaire de la Commission des questions juridiques et politiques. |
| 1. Les personnes portées disparues et la prise en charge des besoins de leurs proches
 | 4. D’encourager les États membres à promouvoir à l’échelle nationale l’adoption de mesures concernant les dispositions de la résolution AG/RES. 2134 (XXXV-O/05), « Les personnes portées disparues et l’assistance à leurs familles » et des résolutions postérieures sur cette question qui ont été adoptées par cette Assemblée générale et à fournir des informations sur la question, et de charger la CAJP d’inscrire à l’ordre du jour de ses réunions la diffusion de cette information avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale. |
| 1. Renforcement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador
 |  |
| 1. Promotion de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance et de la lutte contre toutes les formes de discrimination
 | 1.De demander à la CAJP d’organiser une réunion destinée à recueillir les contributions des États membres visant à contrecarrer l’intolérance et la discrimination dans la région. |
| 1. Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité
 | PréambuleSection xi de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), paragraphe 4 du dispositif : De demander à la CAJP d’organiser, dans les limites des ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, une réunion spéciale qui permettra aux États membres de tenir des échanges sur les leçons retenues et les pratiques exemplaires en vue d’atteindre les objectifs de la présente résolution, en accordant une attention particulière aux aspects énoncés sous le point 3.b. qui renforcent nos démocraties, et de présenter les résultats de ladite réunion au Conseil permanent avant la tenue de la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. [[4]](#footnote-4)/ [[5]](#footnote-5)/DÉCIDE : 1. De reporter le délai d’exécution de ce mandat de sorte que cette réunion spéciale ait lieu avant l’Assemblée générale de 2021.2. De recommander que, en sus de s’inspirer de la section xi. du dispositif de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) pour ses orientations, la réunion spéciale proposée tienne compte également de la reconnaissance de plus en plus répandue de l’importance et de la complexité de l’inclusion, particulièrement au regard des incidences de la COVID-19 et de la réponse à celle-ci, de même que des problèmes préoccupants de la discrimination raciale.  |
| 1. Droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance
 | 4. Conseil permanent. 5. De demander que le Secrétariat général assure le suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) en organisant un dialogue régional sur le droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance, idéalement à titre de suivi de la Journée internationale de la liberté religieuse qui est célébrée le 27 octobre, avec les apports des États membres, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et d’autres acteurs religieux et de la société civile, afin d’inclure une discussion sur les meilleures pratiques, y compris la protection des lieux de culte ; et de demander à la CAJP d’organiser, dans la limite des ressources existantes, une deuxième réunion spéciale au cours de laquelle les États membres pourront continuer à discuter des enseignements tirés et à échanger les bonnes pratiques, et de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la prochaine session ordinaire de l’Assemblée générale.  |
| 1. Situation des personnes d’ascendance africaine dans le continent américain et racisme
 | 4. De charger le Secrétariat général de l’OEA – Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité – d’élaborer, dans le cadre de son attribution de suivi de la mise en œuvre du Plan d’action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025), un rapport régional sur la situation des personnes d’ascendance africaine et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan, dans les termes de la présente résolution, lequel sera présenté lors d’une séance extraordinaire du Conseil permanent de l’OEA dans le cadre de la Quatrième Semaine interaméricaine des personnes d’ascendance africaine en 2021. |
| 1. La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde des droits humains de toutes les personnes sans aucun type de discrimination, en particulier des peuples autochtones
 |  |
| 1. Droits de l'homme et environnement
 | 1. Conseil permanent2. Conseil permanent |
| 1. Droits humains des personnes âgées
 | 4. De demander à la Commission interaméricaine des droits de l’homme d’élaborer, selon ses ressources disponibles, un rapport sur la situation des droits humains des personnes âgées dans le continent américain.5. Conseil permanent |
| 1. Programme d'action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2016-2026) et soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées
 | 8. D’inviter les États membres et le Secrétariat général à commémorer la Journée internationale des personnes handicapées, célébrée chaque année le 3 décembre, par des actions qui contribuent à la pleine reconnaissance, à la visibilité, à l’exercice et à la jouissance des droits des personnes handicapées, aux niveaux national et international, afin d’atteindre des objectifs communs ; et d’établir, en ce qui concerne les activités promues par l’Organisation, que celles-ci dépendent de la disponibilité de ressources financières inscrites à ce titre dans son programme-budget ainsi que d’autres ressources. |
| 1. Protection des demandeurs d’asile et des réfugiés dans les Amériques
 | 4. D’encourager, le cas échéant, l’actualisation des règles nationales, en tenant compte des expériences et des pratiques optimales mises en œuvre par les États membres en matière de prévention, de protection et de solutions durables pour les personnes ayant besoin d’une protection internationale, notamment le Cadre intégral régional pour la protection et les solutions (MIRPS), avec le soutien et la collaboration technique du Secrétariat général de l’OEA et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; ainsi que la collaboration en vue du développement de mécanismes de solidarité internationale, de coopération régionale et de responsabilité partagée, avec la participation de tous les acteurs concernés ; et de charger la Commission des questions juridiques et politiques de donner suite à la présente résolution et de faire rapport chaque année sur sa mise en œuvre. |
| 1. Suivi des recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
 |  |
| 1. Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI
 | 5. Conseil permanent |
| 1. Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de l'équité et de la parité hommes-femmes et des droits humains des femmes
 |  |
| 1. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (MESECVI)
 |  |
| 1. Suivi de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021)
 |  |
| 1. Observations et recommandations sur les rapports annuels 2020 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
 |  |

II. SUIVI ET RAPPORTS

DÉCIDE :

 1. De charger le Secrétariat général de présenter en temps opportun, par l’intermédiaire des secteurs responsables du suivi et de la réalisation des activités faisant l’objet de la présente résolution, le plan des activités prévues pour la période 2020-2021 aux fins de consultation et de supervision adéquate par les États membres.

2. De demander au Conseil permanent de charger la CAJP d’inclure dans son plan de travail avant la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale le thème suivant de cette résolution, dans le but de promouvoir le partage de données d’expériences et de pratiques optimales :

« La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde des droits humains de toutes les personnes sans aucun type de discrimination, en particulier des peuples autochtones. » Tenue d’une neuvième réunion spéciale de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice des peuples autochtones en défense de leurs droits humains qu’effectue chaque institution de défense publique officielle de la région au cours du premier trimestre de 2021, avec la présence des États membres et de leurs institutions publiques officielles d’assistance juridique respectives, de membres de l’AIDEF, d’experts du secteur universitaire et de la société civile, ainsi que des organisations internationales. La participation des membres de l'AIDEF sera garantie par cette organisation.

3. De demander au Conseil permanent de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, et d’établir que la mise en œuvre des activités qui y sont prévues dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources.

|  |
| --- |
| AG/RES. 2891 (XLVI-O/16) « Plan d'action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025) » |
|  **Plan d’action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025)** | **Mandat** |
| 1. Mise en œuvre et suivi du plan
 | **Paragraphe 3**: Le Secrétariat général fera rapport sur les progrès réalisés à l'Organisation tous les deux ans lors d'une réunion spéciale de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'OEA. |

|  |
| --- |
| AG/RES. 2913 (XLVII-O/17) « Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021) » |
|  **Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021)** | **Mandat** |
| 1. Échanges de pratiques optimales et de données d'expériences.
 | **Paragraphe 5(2) (a)**: Réaliser une réunion extraordinaire annuelle de la Commission des questions juridiques et politiques à laquelle participeront des fonctionnaires des institutions nationales et infranationales chargées des questions relatives aux peuples autochtones, ouverte à la participation de représentants des peuples autochtones, pour y tenir des échanges d’information sur les avancées réalisées, les expériences acquises et les enseignements tirés ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la DADIN. |

# Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l’OEA[[6]](#footnote-6)

## Comité juridique interaméricain (CJI)

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 20 mai 2021
* Document : [CP/doc.5675/21](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_21/CP43521S03.docx)

## Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 15 avril 2021
* Document : [CP/doc.5689/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/doc.&classNum=5689&lang=s) corr.1

## Cour interaméricaine des droits de l’homme

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 15 avril 2021
* Document : [CP/doc.5688/21](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_21/CP43751S03.docx)

## Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 6 mai 2021
* Document : [CP/doc.5698/21](http://scm.oas.org/doc_public/spanish/HIST_21/CP43967s03.docx)

# Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques (pour la période 2020-2021)

|  |
| --- |
| **FÉVRIER 2021** |
| 1. **Jeudi**

11 février 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | 1. Examen et adoption du projet de plan de travail et de calendrier des réunions de la CAJP pour 2020-2021
2. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (XLIX-O/19) « Promotion et protection des droits de la personne »
	1. Suivi et rapports : La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde des droits humains de toutes les personnes sans aucun type de discrimination, en particulier des peuples autochtones :
		* Par. 2 du dispositif : Préparatifs de la neuvième réunion spéciale de la CAJP sur les bonnes pratiques utilisées par chaque institution officielle de défense publique de la région pour garantir l'accès à la justice des peuples autochtones en matière de défense des droits de la personne
		* Date suggérée : 30 avril 2021
		* Département du droit international/Association interaméricaine des bureaux de défense publique (AIDEF)
		* Commission interaméricaine des droits de l'homme
3. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - Section i. « Programme interaméricain de développement du droit international »
* Par. 7 du dispositif : Préparatifs de la réunion de réflexion collective sur le caractère exceptionnel de l’utilisation de la force dans le contexte interaméricain
* Date suggérée : 22 avril 2021
* Département du droit international
1. Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2905 (XLVII-O/17) « Renforcement de la démocratie » - Section ix. « Accès à l’information et protection des données personnelles »
	* + Paragraphe 2 du dispositif : Présentation par le DDI de la proposition d’indicateurs de progrès destinés à faciliter l’élaboration des rapports annuels des États membres sur la mise en œuvre du programme interaméricain d’accès à l’information
		+ Département du droit international
2. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

18 février 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international »
	1. Section i, “Programme interaméricain de développement du droit international”
		1. Paragraphe 8 du dispositif : Préparatifs de la réunion de réflexion collective sur l'inviolabilité des locaux diplomatiques en tant que principe des relations internationales et son rapport à la notion d'asile diplomatique
		2. Date suggérée : 30 avril 2021
		3. Département du droit international
	2. Section iii. « Promotion et respect du droit international humanitaire »
		1. Par. 9 du dispositif : Préparatifs du cours de droit international humanitaire visant à promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire et des instruments régionaux connexes, y compris les mesures pour leur mise en œuvre effective.
		2. Date suggérée : 24 juin 2021
		3. Département du droit international/Comité international de la Croix-Rouge
	3. Section iii. « Promotion et respect du droit international humanitaire »
		1. Par. 8 du dispositif : Préparatifs de la réunion extraordinaire sur des sujets d'actualité en matière de droit international humanitaire, entre autres, l'applicabilité de ce règlement à la question des armes autonomes létales.
		2. Date suggérée : 29 avril 2021
		3. Département du droit international/Comité international de la Croix-Rouge
2. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

25 février 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20) « Promotion et protection des droits de la personne »
2. Section iv, “Enregistrement universel de l’État civil et droit à l’identité”
	* 1. Département pour l’efficacité dans la gestion publique
		2. Commission interaméricaine des droits de l’homme
3. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), “Renforcement de la démocratie”
4. Section i, “Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques”
	* 1. Département pour l’efficacité dans la gestion publique
5. Section ii, “Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques face à la COVID-19”
	* 1. Département pour l’efficacité dans la gestion publique
6. Section viii, “Gouvernement numérique, ouvert et transparent”
	* 1. Département pour l’efficacité dans la gestion publique
7. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”
8. Section xi, “Droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance”
	* 1. Paragraphe 5 du dispositif : Préparation de la deuxième réunion spéciale destinée à partager des leçons tirées ainsi que de bonnes pratiques relatives au droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance
		2. Date suggérée : 6 mai 2021
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
9. Autres questions
 |
| **MARS 2021** |
| 1. **Jeudi**

4 mars 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | 1. Examen et approbation du projet de Plan de travail et calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2020-2021
2. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”
3. Section i, “Protection des droits de la personne face à la pandémie occasionnée par le virus de la COVID-19”
* Commission interaméricaine des droits de l’homme
* Organisation panaméricaine de la santé
1. Section xv, “Droits humains des personnes âgées”
* Paragraphe 4 du dispositif : Demander à la Commission interaméricaine des droits de l’homme d’élaborer, en tenant compte de ses ressources disponibles, un rapport sur la situation des droits humains des personnes âgées dans le Continent américain
* Commission interaméricaine des droits de l’homme
1. Section v, “Hommes et femmes défenseurs des droits de la personne”
* Commission interaméricaine des droits de l’homme
1. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

11 mars 202114 h 30 – 17 h 30  Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), “Renforcement de la démocratie”,

Section v : suivi de la Charte démocratique interaméricaine* + 1. Paragraphe 5 du dispositif : Préparation de la réunion mixte extraordinaire entre la CAJP et la CISC sur le thème “Résilience démocratique, le rôle de la Charte démocratique interaméricaine et le processus des Sommets”
		2. Date suggérée : réunion de la CISC du 4 mai 2021
		3. Secrétariat aux Sommets
1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (XLIX-O/19), “Promotion et protection des droits de la personne”
	1. Section iii, “Élimination de l’apatridie dans les Amériques”
		1. Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
		2. Commission interaméricaine des droits de l’homme
	2. Section xvii, “Protection des demandeurs du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques”
		1. Département de l’inclusion sociale (Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité)
		2. Commission interaméricaine des droits de la personne
	3. Section vii, “Les personnes portées disparues et la prise en charge des besoins de leurs proches”
		1. Paragraphe 4 du dispositif : D’encourager les États membres à promouvoir à l’échelle nationale l’adoption de mesures concernant les dispositions de la résolution AG/RES. 2134 (XXXV-O/05), « Les personnes portées disparues et l’assistance à leurs familles » et des résolutions postérieures sur cette question qui ont été adoptées par cette Assemblée générale et à fournir des informations sur la question, et de charger la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) d’inscrire à l’ordre du jour de ses réunions la diffusion de cette information avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale de l’Organisation
		2. Comité international de la Croix-Rouge
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
	4. Section xix, “Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI”
		1. Département de l’inclusion sociale (Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité)
		2. Commission interaméricaine des droits de l’homme
2. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

18 mars 202114 h 30 – 17 h 30Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - Section i. « Programme interaméricain de développement du droit international »
2. Paragraphe 3 du dispositif : Préparatifs de la réunion spéciale de promotion de l’étude du droit international privé dans les Amériques
	* + Date suggérée : 3 juin 2021
		+ Département du droit international
3. Paragraphe 7 du dispositif : Réunion de réflexion collective sur le caractère exceptionnel de l’utilisation de la force dans le contexte interaméricain
	* + Date : 22 avril 2021
		+ Mission permanente du Mexique
		+ Projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3574/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3574&lang=F)
4. Paragraphe 8 du dispositif : Réunion de réflexion collective sur l’inviolabilité des sièges diplomatiques en tant que principe des relations internationales et leur relation avec le concept d’asile diplomatique
	* + Date et heure : 30 avril 2021 (14 h 30 à 17 h 30)
		+ Mission permanente du Mexique
		+ Projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3573/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3573&lang=F)
5. Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2930 (XLIX-O/19), “Droit international”; section i, “Promotion de la Cour pénale internationale”
	* 1. Paragraphe 5 du dispositif : Préparatifs de la réunion technique de travail pour délibérer sur les mesures qui pourraient renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale
		2. Date suggérée : 3 juin 2021
		3. Département du droit international/Cour pénale internationale/organisations et institutions internationaux/société civile
6. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”,
7. Section x, “Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité”
	* 1. Paragraphes 1 et 2 du dispositif : Préparatifs de la réunion spéciale portant sur le thème suivant : “Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité”
		2. Date suggérée : 8 avril 2021
		3. Département de l’inclusion sociale (Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité)
		4. Commission interaméricaine des droits de l’homme
		5. Note conceptuelle et projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3569/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3569&lang=f)
8. Section v, “Hommes et femmes défenseurs des droits de la personne”
	* 1. Requête de la mission permanente de l’Uruguay près l’Organisation des États Américains, ainsi que des missions permanentes du Canada, du Mexique, du Costa Rica et de la République dominicaine, relative à la tenue d’une réunion spéciale : [CP/CAJP-3571/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3571&lang=f)
		2. Date suggérée : 10 juin 2021
9. Autres questions
 |
| **AVRIL 2021** |
| 1. **Jeudi**

8 avril 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20) « Promotion et protection des droits de la personne » - Section x. « Le pouvoir de l'inclusion et les avantages de la diversité » * + 1. Paragraphes 1 et 2 du dispositif : Réunion spéciale au cours de laquelle les États membres pourront partager les enseignements tirés et échanger des bonnes pratiques pour faire progresser les objectifs de la présente résolution, en mettant l'accent sur les aspects identifiés au paragraphe 3(b) ci-dessus qui renforcent nos démocraties ..., et en tenant compte également de notre appréciation évolutive de l'importance et de la complexité de l'inclusion, notamment en ce qui concerne les impacts de la COVID-19 et les interventions s’y rapportant, et concernant les problèmes de discrimination raciale.
		2. Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
		4. Note conceptuelle : [CP/CAJP-3569/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3569&lang=f)
		5. [CP/CAJP-3569/21 add. 1 rev.3](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_21/CP43779S03.docx)
 |
| 1. **Jeudi**

15 avril 202114 h 30 – 17 h 00 Réunion virtuelle | 1. Présentation du rapport annuel de la CIDH à la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document : [CP/doc.5689/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/doc.&classNum=5689&lang=f) corr.1
1. Présentation du rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme à la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document : [CP/doc.5688/21](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_21/CP43751S03.docx)
1. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

 22 avril 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - Section i. « Programme interaméricain de développement du droit international »* Par. 7 du dispositif : Réunion de réflexion collective sur le caractère exceptionnel de l’utilisation de la force dans le contexte interaméricain
* Mission permanente du Mexique
	+ 1. Département du droit international
		2. Ordre du jour : [CP/CAJP-3574/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3574&lang=f) rev.1
 |
| 1. **Jeudi**

29 avril 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - section iii. « Promotion et respect du droit international humanitaire »* + 1. Par. 8 du dispositif : Réunion extraordinaire sur des sujets d'actualité en matière de droit international humanitaire, entre autres, l'applicabilité de ce règlement à la question des armes autonomes létales.
		2. Département du droit international
		3. Comité international de la Croix-Rouge
		4. Ordre du jour : [CP/CAJP-3557/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3557&lang=f) rev.1
 |
| 1. **Vendredi**

30 avril 202110 h 00 – 13 h 00 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20) « Promotion et protection des droits de la personne » - Section xiii. « Défenseurs publics officiels autonomes comme garantie des droits de la personne pour tous, sans discrimination, en particulier des peuples autochtones - II Suivi et rapports* Par. 2 du dispositif : Neuvième réunion spéciale de la CAJP sur les bonnes pratiques employées par chaque institution officielle de défense publique dans la région afin de garantir l'accès à la justice pour les populations autochtones en matière de défense des droits de la personne
* Département du droit international
* Association interaméricaine des bureaux de défense publique (AIDEF)
* Commission interaméricaine des droits de l’homme
* Ordre du jour : [CP/CAJP-3553/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3553&lang=f) rev. 1

CP40049S01CPSC09824S01CPSC09824S01CPSC10078S01 |
| 1. **Vendredi**

30 avril 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - section i. « Programme interaméricain de développement du droit international »* + 1. Par. 8 du dispositif : Réunion de réflexion collective sur l’inviolabilité des sièges diplomatiques en tant que principe des relations internationales et de son rapport avec la notion d’asile diplomatique.
		2. Mission permanente du Mexique
		3. Département du droit international
		4. Ordre du jour : [CP/CAJP-3573/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3573&lang=f) rev.1
 |
| **MAI 2021** |
| 1. **Mardi**

4 mai 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion mixte virtuelle de la CISC et la CAJP  | Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), “Renforcement de la démocratie”; section v, “Suivi de la Charte démocratique interaméricaine”* + 1. Paragraphe 5 du dispositif : Réunion spéciale mixte CAJP-CISC relativement à la question “Résilience démocratique, le rôle de la Charte démocratique interaméricaine et le processus des Sommets”
		2. Secrétariat aux Sommets
		3. CISC-CAJP
		4. Note conceptuelle : [CP/CISC-994/21 rev.1](http://scm.oas.org/doc_public/french/hist_21/cp43727f06.docx)
		5. Ordre du jour : [CP/CISC-994/21 add. 1 rev.1](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_21/CP43785f06.docx)
 |
| 1. **Jeudi**

6 mai 202116 h 00 – 17 h 30Réunion virtuelle | 1. Présentation du rapport annuel du CEJA à la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale : [CP/doc.5698/21](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_21/CP43967f03.docx)
2. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”

a. Section xx, “Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de l’équité et de la parité hommes-femmes et des droits humains des”* + 1. Commission interaméricaine des femmes

b. Section xxi, “Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l’élimination de la violence contre la femme (MESECVI)”* + 1. Commission interaméricaine des femmes
		2. Document de référence : Rapport annuel de la CIM 2020 : [CP/doc.5696/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/doc.&&classNum=5696&&lang=f)
1. Présentation du rapport du Groupe de travail chargé de l’actualisation des normes de procédure du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires comportant les recommandations pour l’actualisation des normes de procédure du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires, en vue de sa transmission au Conseil permanent : [CAJP/GT/ANP-21/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CAJP/gt/anp&&classNum=21&&lang=f)
2. Examen du projet de méthodologie pour la présentation et la négociation par la CAJP des projets de résolution destinés à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire
3. Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2905 (XLVII-O/17), “Renforcement de la démocratie”, section ix, “Accès à l’information et protection des données personnelles”
* Paragraphe 2 du dispositif : Rapport annuel et volontaire des États membres sur les progrès qu’ils ont réalisé et sur le partage de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du Programme interaméricain sur l’accès à l’information
* Département du droit international
1. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

13 mai 202114 h 30 – 17 h 30Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20) « Promotion et protection des droits de la personne »
2. Section xii. « Situation des personnes d’ascendance africaine dans le continent américain et racisme »
	* 1. Bureau du Secrétaire général adjoint
		2. Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
3. Section xxii. « Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021) »
	* 1. Bureau du Secrétaire général adjoint
		2. Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
4. Section viii. « Renforcement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador »
	* 1. Présentation, par la présidence du Groupe, du rapport du Groupe de travail chargé d'examiner les rapports nationaux évoqués dans le Protocole de San Salvador (GTSS)
		2. Secrétariat technique du GTSS : Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
		3. Commission interaméricaine des droits de l’homme
5. Section xvi. « Programme d'action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2016­ -2026) et soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées »
	* 1. Secrétariat technique du CEDDIS : Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
		2. Commission interaméricaine des droits de l’homme
6. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

20 mai 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | 1. Présentation du rapport annuel du Comité juridique interaméricain adressé à l’Assemblée générale à l’occasion de sa cinquante-et-unième session ordinaire
	* 1. Comité juridique interaméricain
		2. Département du droit international
		3. Document : [CP/doc.5675/21](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_21/CP43521f03.docx)
2. Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20), “Droit international”
3. Section ii, “Programme interaméricain de développement du droit international”
	* 1. Paragraphe 1 du dispositif : Présentation du rapport biennal sur le Programme interaméricain de développement du droit international
		2. Département du droit international
4. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”, section ix, “Promotion de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d’intolérance et la lutte contre tout type de discrimination”

 Paragraphe 1 du dispositif : Réunion consacrée à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l’intolérance et la discrimination dans la région* Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité
* Commission interaméricaine des droits de l'homme
* Examen et approbation du projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3592/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3592&lang=f)
* 17 juin 2021 – 16 h 00 – 17 h 30 – Réunion virtuelle
1. Autres questions
 |
| **JUIN 2021** |
| 1. **Jeudi**

3 juin 202114 h 30 – 16 h 00 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20) « Droit international » - Section i. « Programme interaméricain de développement du droit international »* Paragraphe 3 du dispositif : Séance extraordinaire afin de promouvoir l’étude du droit international privé dans les Amériques
	+ 1. Département du droit international
		2. Ordre du jour : [CP/CAJP-3566/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3566&lang=f) rev.1
 |
| 1. **Jeudi**

3 juin 202116 h 00 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2930 (XLIX-O/19), “Droit international”; section iv, “Promotion de la Cour pénale internationale”Paragraphe 5 du dispositif : Réunion technique de travail pour délibérer sur des mesures qui pourraient renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale * Département du droit international/Cour pénale internationale/organisations et institutions internationaux/société civile
* Ordre du jour : [CP/CAJP-3565/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3565&lang=F) rev. 1
 |
| 1. **Jeudi**

10 juin 20212 h 30 – 16 h 00Réunion virtuelle | Suivi des mandats de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), “Promotion et protection des droits de la personne”, Section v, “Hommes et femmes défenseurs des droits de la personne”* + 1. Demande de la mission permanente de l’Uruguay près l’Organisation des États Américains, de même que des missions permanentes du Canada, du Mexique, du Costa Rica et de la République dominicaine, par laquelle elles demandent la tenue d’une réunion spéciale
		2. Note diplomatique : [CP/CAJP-3571/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3571&lang=F)
		3. Ordre du jour : [CP/CAJP-3571/21 add.1](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_21/CP43669F06.docx)
 |
| 1. **Jeudi**

17 juin 202114 h 30 – 16 h 00 Réunion virtuelle | 1. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), « Promotion et protection des droits de la personne », section vi. « Droits de l’enfant et de l’adolescent »
	* + Paragraphe 5 du dispositif:
			- État d'avancement du diagnostic continental sur la prévention, l'éradication et la sanction des abus et de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des adolescents
			- Examen de la nécessité et de l'importance d’élaborer un instrument interaméricain spécifique dans ce domaine, en tirant parti des ressources existantes
		+ Secrétariat général
		+ Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence
		+ Commission interaméricaine des droits de l’homme
2. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), « Renforcement de la démocratie »

section iii. « Droits de l’enfant et de l’adolescent » * + - Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence

  |
| 1. **Jeudi**

17 juin 202116 h 00 – 17 h 30Réunion virtuelle | Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), « Promotion et protection des droits de la personne », section ix, « Promotion de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance et de la lutte contre toutes les formes de discrimination »Paragraphe 1 du dispositif: Réunion visant à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l'intolérance et la discrimination dans la région.* Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
* Commission interaméricaine des droits de l’homme
* Projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3592/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3592&lang=f)
 |
| 1. **Jeudi**

24 juin 202114 h 30 – 17 h 30 Réunion virtuelle | Suivi du mandat de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20), “Droit international”, section iii, “Promotion et respect du droit international humanitaire”Paragraphe 9 du dispositif : Cours sur le droit international humanitaire dans le but de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire ainsi que des instruments régionaux connexes, y compris les mesures régissant leur mise en application effective * + 1. Département du droit international/Comité international de la Croix-Rouge
		2. Projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3559/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3559&lang=f)
 |
| **JUILLET 2021** |
| 1. **Jeudi**

1er juillet 202114 h 30 – 17 h 30Réunion virtuelle | 1. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), « Renforcement de la démocratie » Section iii. « Droits de l’enfant et de l’adolescent »* Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence

2. Élection de la vice-présidence de la Commission des questions juridiques et politiques pour la période 2020-20213. Approbation de la méthodologie pour la présentation et la négociation par la CAJP des projets de résolution destinés à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire ([CP/CAJP-3600/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3600&lang=f) **rev. 1**) |
| 1. **Jeudi**

 29 juillet 202114 h 30 – 17 h 30Réunion virtuelle | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), « Renforcement de la démocratie »
	* + Section x. « Coopération technique et missions d’observation des élections »
		+ Secrétariat au renforcement de la démocratie
2. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2958 (XLIX-O/20), « Renforcement de la démocratie »Section ix., « Renforcement des activités du Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires »
	* + Secrétariat au renforcement de la démocratie
		+ Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité
3. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2958 (L-O/20), « Renforcement de la démocratie »
4. Section iv., « Réunion des ministres de la justice des Amériques »
	* + Département de la coopération juridique (Secrétariat aux questions juridiques)
5. Section vi., « Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption »
	* + Paragraphe 8 du dispositif: Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des mandats issus de l’« Engagement de Lima: La gouvernance démocratique face à la corruption », adopté lors du Huitième Sommet des Amériques tenu à Lima (Pérou) en avril 2018
		+ Présidence du Comité d’experts du MESICIC
		+ Département de la coopération juridique (Secrétariat aux questions juridiques)

 Préparation du processus de négociation des projets de résolution globaux destinés à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire |
| **Vendredi 30 juillet** | **Date limite pour la présentation des textes des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire** |

|  |
| --- |
| **AOUT 2021** |
| 2-6 aout | Période de compilation des textes reçus par le Secrétariat de la CAJP dans les projets de résolution globale |
| 9-31 aout | Période permettant aux délégations de poursuivre leurs consultations avec les capitales et entre elles. |
|  |
| **SEPTEMBRE 2021** |
| **Mercredi 1er septembre** | **Date limite pour que les délégations qui ont mené les processus de consultation informelle envoient les résultats de ces consultations au Secrétariat de la CAJP.** |
| **1er-6 septembre**  | Période permettant au Secrétariat de la CAJP de compiler les commentaires finaux sur les projets de résolution globale, reçus des États membres, à partir des consultations d'août |
| 1. **Jeudi**

**9 septembre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion virtuelle** | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=f)2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

**16 septembre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion informelle virtuelle** | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=f) et rev.2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=f) et rev.3. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=F) et rev. |
| 1. **Jeudi**

**23 septembre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion informelle virtuelle** | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=f) et rev.2. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=f) et rev.3. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=f) et rev. |
| 1. **Jeudi**

**30 septembre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion informelle virtuelle** | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=f) et rev.2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=f) et rev.3. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=f) et rev. |
|

|  |
| --- |
| **OCTOBRE 2021** |
| 1. **Mercredi**

**6 octobre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion virtuelle** | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=F) et rev.
2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=F) et rev.
3. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=F) et rev.
 |
| 1. **Jeudi**

**14 octobre** **14 h 30 – 17 h 30**1. **Réunion informelle virtuelle**
 | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=F) et rev.
2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=F) et rev.
 |
| 1. **Jeudi**

 **21 octobre** **14 h 30 – 17 h 30****Réunion virtuelle** | Approbation des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=F) et rev.
2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=F) et rev.
3. Projet de résolution globale « Droit international » – [CP/CAJP-3609/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3609&lang=F) et rev.
 |
| 1. **Jeudi**

**28 octobre****14 h 30 – 17 h 30****Réunion virtuelle** | Approbation des projets de résolution destinés à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale :1. Projet de résolution globale « Promotion et protection des droits de la personne » – [CP/CAJP-3610/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3610&lang=F) et rev.
2. Projet de résolution globale « Renforcement de la démocratie » – [CP/CAJP-3611/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3611&lang=F) et rev.
 |

 |
| **NOVEMBRE 2021** |
|  | **Renvoi des projets de résolution globale de la CAJP au Conseil permanent** |

# Mandats des résolutions globales dont le suivi sera assuré par le Conseil permanent

1. AG/RES. 2958 (L-O/20) “Renforcement de la démocratie”

Sauf le paragraphe 4 de la section v

4. De réaffirmer la validité de la Charte démocratique interaméricaine en tant qu’instrument de promotion et de défense des valeurs et principes de la démocratie représentative dans la région; et de charger le Conseil permanent d’appeler à la tenue d’une séance extraordinaire préparatoire de la commémoration du 20ème anniversaire de l’adoption de la Charte démocratique interaméricaine, en mettant l’accent sur une réflexion sur cet instrument face aux nouveaux défis, et de faire rapport à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire sur les résultats de cette séance extraordinaire.

1. AG/RES. 2961 (L-O/20) “Promotion et protection des droits de la personne” (sauf le paragraphe 4 de la section xi; le paragraphe 1 de la section xiv; le paragraphe 5 de la section xv / et le paragraphe 5 de la section xix /)

Sauf le paragraphe 4 de la section xi

4. D'encourager les organes techniques et autonomes de l'Organisation à mener une étude sur l'application de l'article 12 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme et d'encourager également le Conseil permanent à tenir une séance extraordinaire afin de partager les résultats de cette étude avec les États membres et, dans le cadre de ladite séance, de permettre aux États d'échanger leurs vues sur l'étude, en mettant l'accent sur la promotion de la liberté de religion et de conscience, sans distinction aucune.

Sauf le paragraphe 1 de la section xiv

CONSIDÉRANT que l’urgence sanitaire mondiale occasionnée par la pandémie de COVID-19 a empêché que, lors d’une séance ordinaire, le Conseil permanent inclue les questions de l’information, la participation publique et l’accès à la justice pour des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, conformément au mandat établi dans la section VII de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19),

DÉCIDE :

1. D’allonger ce mandat de façon à ce que l’on charge le Conseil permanent d’inclure, lors d’une de ses séances ordinaires, les questions de l’accès à l’information, la participation publique et l’accès à la justice pour des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, lors de laquelle la Commission interaméricaine des droits de l’homme et le Groupe de travail chargé de l’analyse des rapports nationaux prévus dans le Protocol de San Salvador seront invité à présenter un rapport sur l’état de la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la question.

2. De recommander qu’en abordant la question lors d’une séance du Conseil permanent, outre ce qui est indiqué dans la section vii. de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), il soit envisagé d'inclure des réflexions sur l'impact des questions liées à l'environnement, y compris le changement climatique, sur la pauvreté et sur a jouissance des droits de la personne, ainsi que sur la vie des espèces vivant sur la planète, y compris l’être humain, en tenant compte des plans de relèvement économique post-pandémique.

Sauf le paragraphe 5 de la section xv

5. De charger le Conseil permanent de commémorer annuellement le 15 juin la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

Sauf le paragraphe 5 de la section xix

5. De charger le Conseil permanent d’organiser, dans les limites des ressources disponibles et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, une séance extraordinaire sur « les droits de la personne et la prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI dans les Amériques », en accordant une attention particulière à la situation des personnes transgenres.

CP40049S01

CPSC09824S01

CPSC09824S01

CPSC10078S01

CP45182F04

CP45182F04

1. . Liste par ordre chronologique [↑](#footnote-ref-1)
2. . Sauf section v, paragraphe 4. [↑](#footnote-ref-2)
3. . **Sauf la section xi, paragraphe 4 ; la section xiv, paragraphe 1 ; la section xv, paragraphe 5 ; et la section xix, paragraphe 5.** [↑](#footnote-ref-3)
4. . AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) « Promotion et protection des droits de la personne » - section xi « Le pouvoir de l'inclusion et les avantages de la diversité »

3. D’exhorter les États membres à poursuivre leurs efforts visant à construire des communautés plus inclusives fondées sur le respect de la dignité intrinsèque de la personne humaine et qui jouissent d’un plus grand bien-être sur les plans économique, social, culturel, civil et politique pour tous en :

	1. faisant la promotion d’une culture d’inclusion qui respecte la diversité, notamment au moyen d’un leadership politique, de processus démocratiques inclusifs et d’un espace de dialogue ouvert assurant un environnement propice pour la société civile, tant dans un environnement numérique que physique, en parrainant des initiatives qui aident à transcender les différences et favorisent la compréhension et le respect mutuel entre les personnes ayant des origines, des points de vue et des identités de nature diverse. [↑](#footnote-ref-4)
5. . Voir la note de la Mission permanente du Canada au président de la CAJP demandant la tenue de la réunion spéciale mentionnée à la section xi de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) durant la période 2020-2021 ([CP/CAJP/INF.763/20](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/hist_20/CP42392F06.docx)). [↑](#footnote-ref-5)
6. . Article 91 *f* de la Charte de l'OEA. [↑](#footnote-ref-6)